



## CHARTRE

Le Centre de Documentation, de Recherche et d'Information des Peuples Autochtones (Docip) a pour but de soutenir les peuples autochtones dans la défense de leurs droits auprès des institutions internationales concernées, en récoltant la documentation nécessaire à cette fin et, entre autres, en leur fournissant l'aide technique et linguistique nécessaire lors des sessions les concernant. Il leur fournit également des services d'information et des formations qui leur sont utiles.

Le Docip est une organisation de service qui ne réalise que des activités que demandent les peuples autochtones et en consultation avec eux.

Le Docip ne poursuit aucun but lucratif.

Le Docip, son Conseil de fondation, son Comité et ses collaborateurs – rémunérés ou non - s'interdisent toute ingérence dans la définition des buts, des activités et des modes d'action des peuples autochtones. De même, ils ne prennent pas position lors des négociations et de la promotion des droits des peuples autochtones. Le Docip n'accepte pas de pressions politiques d'où qu'elles viennent.

Le Docip respecte la discrétion, la neutralité et l'impartialité indispensables à l'accomplissement de sa tâche.

Genève, 22 novembre 2010